

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL DU 3ÈME ARRONDISSEMENT
DU 06 MAI 2019**

- BILAN D'ACTIVITÉS ET FEUILLE DE ROUTE DES CONSEILS DE QUARTIER DU 3^e

- **Désignation** d'un secrétaire de séance.
- **Appel nominal**
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2019**

I- Rapports

1. MA3 – 04 – Compte administratif 2018
RAPPORTEURE : A. BLEY
2. MA3 – 05 – Affectation des résultats 2018
RAPPORTEURE : A. BLEY
3. 30262 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières
- Programmation initiale 2019 pour un montant total de 55 330 euros
RAPPORTEURE : A BLEY
4. 30273 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2019 pour un montant total de 41 600 euros
RAPPORTEURE : A BLEY
5. 30282 - Programmation financière 2019 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 677 432 euros
RAPPORTEURE : A BLEY
6. 30367 – Dispositif d'accès au droit territorialisé - Convention annuelle "mixte" avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon
RAPPORTEUR : D. HITZ
7. 30264 - Programmation 2019 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179 926 euros
RAPPORTEURE : M. ELBAHAR
8. 30329 - Production du logement social - Autorisation de signature des conventions d'attribution de subvention et d'un avenant à une convention d'attribution de subvention - Adaptation du montant de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3, programme 00016
RAPPORTEUR : R. JACQUET
9. 30275 - Programmation financière 2019 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions à diverses associations pour un montant total de 265 700 euros
RAPPORTEUR : A. ACHACHE
10. 30286 - Approbation et autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 23 rue Bonnard à Lyon 3e au profit de l'association Maison des associations des sourds de Lyon - EI n° 03363
RAPPORTEUR : A. ACHACHE
11. 30280 - Programmation financière 2019 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 174 000 euros
RAPPORTEURE : A. BARIOZ-PLANCHE

12. 30281 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 30 750 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées - Exercice 2019
RAPPORTEURE : A. BARIOZ-PLANCHE
13. 30285 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2019, pour un montant total de 71 400 euros
RAPPORTEURE : A. BARIOZ-PLANCHE
14. 30370 - Renouvellement de conventions cadre, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance. Approbation des conventions et d'un contrat
RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNINI
15. 30400 - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association La Croix Rouge Française d'un montant de 64 200 euros, pour l'aménagement du nouvel équipement d'accueil petite enfance « La Ronde des Colibris », sis 37 rue Desaix à Lyon 3e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante - Opération 03428001
RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNINI
16. 30279 - Programmation financière 2019 au titre du projet éducatif de territoire - PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 282 573 euros
RAPPORTEUR : Y. BENHAYOU
17. 30411 - Modification au règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs « Divertisport »
RAPPORTEUR : A. ACHACHE
18. 30360 - Re Lyon Nous 2019 : conventions de mise à disposition de locaux
RAPPORTEUR : A. ACHACHE
19. 30334 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros au Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon de ski nautique et wake board, pour l'organisation de l'événement « Baby-ski nautique », le dimanche 23 juin 2019
RAPPORTEUR : A. ACHACHE
20. 30229 - Attribution de subventions de fonctionnement à 14 écoles de musique pour un montant global de 54 300 euros - Enveloppes « fonctionnement école de musique » et « Casino »
RAPPORTEUR : J. MALESKI
21. 30252 – Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit et d'un avenant à la convention de partenariat avec l'association « Bibliothèque à domicile » et la Ville de Lyon - Bibliothèque municipale
RAPPORTEUR : J. MALESKI
22. 30284 - Programmation financière 2019 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 287 000 euros
RAPPORTEUR : J. MALESKI
23. 30296 - Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations pour un montant global de 65 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation d'une convention cadre
RAPPORTEUR : J. MALESKI
24. 30331 - Programmation « Tout l'monde dehors ! » 2019 - Approbation de conventions types
RAPPORTEUR : J. MALESKI
25. 30332 - Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions types
RAPPORTEUR : J. MALESKI

26. 30382 - Illuminations 2018 attribution de subventions complémentaires pour un montant de 26 853 euros
RAPPORTEUR : J. MALESKI
27. 30283 - Programmation financière 2019 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 92 250 euros
RAPPORTEURE : C. PANASSIER
28. 30059 - Lyon 3e - Mise à disposition à l'euro symbolique par bail emphytéotique par Grand Lyon Habitat au profit de la Ville de Lyon d'un tènement immobilier sis 133 Cours Gambetta et 56 rue de l'abbé Boisard, en vue de l'aménagement d'un square - EI 03425 - n° inventaire 03425 T 001-01
RAPPORTEURE : C. PANASSIER
29. 30386 - Lyon 3e - Acquisition par la Ville de Lyon d'une maison individuelle et de son terrain d'assiette, sis 219 rue Paul Bert, préemptés par la Métropole de Lyon en vue de l'extension du complexe sportif Patrick Lamy - EI 03438 - n° Inventaire 03438 A 001 et 03438 T 001-01 Opération 03438001 – Lancement de l'opération pour l'acquisition et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00004.
RAPPORTEURE : C. PANASSIER

II - Questions diverses

VILLE DE LYON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DU 3^{ème} ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU : 06 MAI 2019

SAISINE DU : 26 AVRIL 2019

COMPTE RENDU AFFICHÉ LE : 07 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 29 AVRIL 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU

JOUR DE LA SÉANCE : 36

PRÉSIDENT : Mme Catherine PANASSIER, Maire du 3^e arrondissement de Lyon
SECRÉTAIRE : M. Yann BEN HAYOUN, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement de Lyon

Présents : Catherine PANASSIER, Abdel ACHACHE, Martine ELBAHAR, Laurent PEISER, Fabrice VIDAL, Dominique HITZ, Claudine RICHNER, Yann BEN HAYOUN, Maud ROY, Pierre FRONTON, Amandine BARIOZ PLANCHE, Antoinette BLEY, Françoise CHEVALLIER, Jérôme MALESKI, Guy CORAZZOL, Ali KISMOUNE, Fouziya BOUZERDA, Pierre BERAT, Rolland JACQUET, Pascale COCHET, Ludivine PIANTONI, Patrick HUGUET, Audrey SORIA, Alain QUESSADA.

Absents excusés : Fabienne SERAPHIN, Jean-François BEL, Lucie BRIATTE, Georges KEPENEKIAN, Thierry PHILIP, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Anne BRUGNERA, Nora BERRA, Pierre HEMON, Gilles VESCO, Lionel LASSAGNE, Céline BOS.

Dépôts de pouvoirs : Fabienne SERAPHIN, Jean-François BEL, Lucie BRIATTE, Georges KEPENEKIAN, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Anne BRUGNERA, donnent pouvoir à Pierre FRONTON, Claudine RICHNER, Yann BEN HAYOUN, Catherine PANASSIER, Rolland JACQUET, Abdel ACHACHE pour les représenter et voter en leur nom.

Situation de départ : le nombre de voix est de 30 (24 + 6 pouvoirs)

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement

C. PANASSIER : « Nous allons pouvoir passer à notre Conseil d'Arrondissement. Si Messieurs et Mesdames des Conseils de quartier, vous voulez rester, je vous invite à rejoindre le public. Nous allons tout de suite commencer notre Conseil d'Arrondissement.

- Désignation d'un Secrétaire de Séance

C. PANASSIER : « Lucie BRIATTE étant encore absente, nous allons demander à Yann BENHAYOUN de faire l'appel si tout le monde est d'accord.

Y. BENHAYOUN : « De toute façon, vous n'avez pas le choix ! »

- Appel nominal

Monsieur BENHAYOUN procède à l'appel.

Arrivée de Monsieur P. HEMON

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2019

C. PANASSIER : « Je vous propose d'approuver le procès-verbal de notre Conseil du 11 mars 2019. Y-a-t-il des remarques ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Avant de passer au vote des rapports, je voulais vous communiquer deux informations d'actualité.

La première, c'est que le marché du Ramadan commence aujourd'hui, Place Bahadourian, comme chaque année.

La deuxième, c'est l'évacuation de l'Esplanade Mandela qui a eu lieu la semaine dernière. Vous savez qu'on était embêtés depuis de longues semaines, par cette occupation illicite de l'espace public. Vous savez aussi que c'est une compétence de l'État de gérer la question des personnes qui souhaitent vivre en France. Nous avons donc sollicité la Préfecture pour qu'elle intervienne et que des solutions soient trouvées, à la fois pour ces personnes, et pour que ces campements puissent être évacués et que ce lieu puisse retrouver sa vocation première. Cela a été fait jeudi dernier, grâce à la mobilisation de l'ensemble des services publics, sous l'autorité du Préfet, grâce aux services de la Préfecture et de l'OFPPA qui se sont occupés des personnes en question, grâce à la Ville de Lyon qui est intervenue pour nettoyer le site, les espaces verts, grâce aux services de la Métropole qui sont venus évacuer l'ensemble des déchets. Il y a eu quatre bennes qui ont été remplies. Puis, les services de la Métropole ont aussi mis du barrièrage en lieu et place, pour fermer l'espace où il y avait les tentes pour que la pelouse puisse reprendre un peu ses esprits et pour qu'on puisse nettoyer les toilettes qui sont dans un sale état, qui ne fonctionnent plus. Puis, un gardiennage est assuré, 24 heures sur 24, en ce moment, pour quelques jours encore. Ensuite, des rondes seront effectuées régulièrement sur le site. Avec Martine ELBAHAR, nous avons rencontré les riverains, et nous leur avons confirmé que nous souhaitons aussi travailler avec eux. Ce n'est pas la première fois que cet emplacement est évacué et nous ne voudrions pas qu'il y ait de nouvelles implantations. Bien qu'il y ait les barrières, qu'il y ait du gardiennage, etc. si les riverains constatent des tentatives d'implantation, qu'ils nous préviennent pour qu'elles ne se réalisent pas. Là encore, c'est un peu une cogestion de cet espace à laquelle nous les avons invités. Encore une fois, je le redis : ce n'est qu'en agissant ensemble qu'on peut être plus efficaces. »

P. BERAT : « Merci Madame le Maire. J'avais posé une question diverse sur le sujet, à la fin. Comme vous en parlez maintenant, j'en profite. C'est toujours délicat puisqu'on parle de personnes et quand on parle d'évacuation de ce type-là, c'est sensible. Je vous avais écrit pour vous dire qu'on demandait aussi que cette évacuation se fasse parce qu'il fallait rendre sa vocation à l'esplanade. On voyait bien que cela commençait à poser un vrai problème dans le quartier que cet équipement ne puisse plus servir à ses habitants, vu l'ampleur qu'avait prise l'installation.

J'avais deux remarques sur le sujet, ce soir. La première, vous l'avez dit, c'est que ce n'est pas la première fois qu'il y a une implantation sur ce terrain. On voit bien qu'il y a des regroupements importants de

personnes qui viennent sans doute des mêmes destinations. Pour solutionner le problème, est-ce qu'il y a un travail de fait pour savoir s'il n'y a pas des consignes ou des mots qui sont donnés, et que cette esplanade soit identifiée comme étant un terrain d'arrivée sur Lyon ? Il faudrait aussi qu'on puisse avoir une logique en amont pour éviter ce type de consigne, ce type de message.

Deuxièmement, je sais que cet espace public a été fait pour être ouvert. Quand on a commencé à le penser, c'était un des objectifs que cela soit une esplanade ouverte. Si le phénomène devient aussi récurrent, est-ce qu'il ne faut pas se poser la question de le fermer ? On ne va pas pouvoir, tous les trois mois, recommencer ce type d'opération parce que cela se traduit par des dégradations aussi puisque, si j'ai bien compris, le système d'arrosage automatique est systématiquement dégradé à la suite de ces occupations. Vous avez dit qu'il y avait un dispositif provisoire, avec des vigiles, des barrières provisoires qui sont installées. J'imagine que cela coûte de l'argent. Est-ce qu'on ne va pas être contraints quand même, au bout d'un certain temps, d'arriver à un espace fermé ? Effectivement fermé parce qu'il ne suffit pas de mettre des barrières, il faut que quelqu'un vienne fermer le soir. En plus, on sait qu'en soirée, pendant l'été, c'est un espace où il y a du bruit qui gêne les riverains. Ce serait donc aussi une façon de maîtriser l'occupation, le soir, aux beaux jours, pour que cela ne dégrade pas la vie des habitants.

Voilà les deux points que j'avais en questions diverses, et que je voulais signaler au Conseil. »

R. JACQUET : « Madame le Maire, si vous me le permettez, une petite information complémentaire sur cette question de façon à nous redonner un peu de sens et d'honneur. Les gens qui ont été évacués et sur lesquels il y a des contrôles au sujet de leur situation, ont été orientés vers d'autres lieux. Pour avoir insisté souvent ici, mais aussi auprès du Préfet, et en accord avec une circulaire interministérielle qui date de 5 à 6 ans, je voudrais dire que tout squat qui a été évacué pour des raisons légitimes – comme vous l'avez rappelé – doit être accompagné de solutions d'accueil, sinon on renvoie des gens d'un espace à un autre, de la rue à une autre rue dans l'arrondissement d'à côté. Ce n'est pas sérieux. Ce qui a été fait tient justement compte de l'expérience mais aussi de notre sens de l'accueil, du respect des individus, des femmes et des hommes, et bien entendu un examen de leur situation doit être effectué. Je tenais à préciser cela. »

C. PANASSIER : « Monsieur QUESSADA. »

A. QUESSADA : « Merci Madame le Maire. En réponse à Monsieur, je voudrais dire qu'il y a quand même une constante, c'est qu'une grande partie de ces hommes et de ces femmes ont été déboutés de leur demande. C'est pour cela qu'il y a ces points de fixation. Là, on est dans une impasse où il y a un code d'entrée, de séjours des étrangers, demandeurs d'asile, en France, et il n'est pas respecté. L'État ne le fait pas respecter, et c'est pour cela que nous nous retrouvons dans cette impasse. »

R. JACQUET : « Vous le savez, vous ? »

C. PANASSIER : « On ne va pas rentrer dans ce débat. »

A. QUESSADA : « Pour répondre à votre question, oui, je connais bien ce dossier. »

C. PANASSIER : « Effectivement, la Place Mandela est devenue une destination pour certaines filières. Les réseaux sociaux ne nous facilitent pas la vie. Des choses sont donc entreprises, côté police et préfecture. C'est la raison de la mise en place des barrières pour signifier que ce n'est plus l'endroit accueillant qu'il a pu être auparavant.

Nous avons réfléchi à la question de la fermeture de l'esplanade. Pourquoi est-ce que c'est problématique ? Parce que nous sommes dans le quartier de la Part-Dieu où il y a un certain état d'esprit dans le parti pris d'aménagement de ce quartier, qui est le quartier qui assume les hauteurs à Lyon mais qui assume aussi le linéaire et les espaces publics ouverts et grands. C'est le cas de l'esplanade Mandela. C'est un espace ouvert, grand, et qui correspond pleinement à l'esprit Part-Dieu. Le fermer, c'est donc rompre avec cet esprit-là. C'est dommage. Puis surtout, le fermer, c'est colossal puisque c'est un immense espace qui n'a pas été conçu pour être un parc. On n'est pas dans un écrin, on n'est pas dans un jardin public habituel ou dans un parc habituel, comme Kaplan, Zénith ou même Jugan. On est vraiment sur une esplanade. D'ailleurs, cela s'appelle « Esplanade ». La fermer d'un seul tenant, cela semble difficile. Avoir une succession de petits parcs... Ce sont des choses sur lesquelles nous ne sommes pas figés mais pour le moment, très honnêtement, on ne va pas s'engager sur la fermeture de toute l'esplanade Mandela – même si cela peut arriver un jour – mais on va plutôt tester, par ces nouveaux dispositifs mis en place, le fait qu'elle vive bien comme cela, et on en reparlera. Je ne sais plus combien

il y a de mètres carrés, mais c'est juste immense. Ce sont des milliers de mètres carrés et mettre des barrières, etc. C'est un peu délicat. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.
Si vous le voulez bien, nous allons passer à l'examen de nos rapports. »

II – Rapports

1. MA3 – 04 – Compte administratif 2018

RAPPORTEURE : A. BLEY

A. BLEY : « Madame le Maire, nous allons un peu parler de chiffres. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vous propose d'examiner le compte administratif de l'exercice 2018 qui retrace toutes les opérations budgétaires qui ont été effectuées pendant l'exercice, et qui permet de rapprocher les prévisions du budget primitif et les réalisations, et de présenter le résultat comptable de l'exercice. Pour l'année 2018, le budget primitif voté s'est élevé à 830 078 euros. Il a été majoré de l'excédent net 2017 qui s'élevait à 193 732 euros, puis des sommes résultant de la décision modificative n°1, pour un montant de 5 568 euros, auxquelles il convient de rajouter les restes à réaliser pour un montant de 24 726 euros. La totalité des recettes sur 2018 s'est donc élevée à 1 054 104 euros. Quant aux dépenses, elles se sont élevées à 734 643 euros. À ces dépenses réalisées, il faut rajouter les rattachements pour une somme de 75 739 euros. Le total des dépenses s'élève donc à 810 073 euros.

Le résultat est donc un excédent brut de 244 031 euros qu'il faut minorer des restes à réaliser, d'un montant de 60 393 euros. En définitive, l'exercice 2018 dégage un excédent net de clôture de 183 637 euros.

Sur cet exercice, il est à noter la conformité des augmentations constatées avec les prévisions du budget primitif, notamment la hausse des prix pour l'alimentation des crèches qui est de + 23 %, corrélée à une meilleure qualité, ainsi qu'à la conformité des augmentations avec les engagements pris en matière d'entretien des bâtiments, de soutien aux initiatives locales et aux actions républicaines pour notre arrondissement dynamique dont la population ne cesse de croître. Je rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018, la population du 3^{ème} arrondissement est de 103 445 habitants.

Il est à noter également l'amélioration de l'utilisation du budget. En effet, on note une réalisation du budget primitif à hauteur de 97,5 % au lieu de 92,5 % en 2017, soit une amélioration de 5 points. Il en résulte donc un infléchissement de l'excédent net budgétaire et nous sommes dans une dynamique de meilleure utilisation du budget.

Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir approuver ce compte administratif 2018 et de donner ainsi quitus au Maire pour sa gestion. D'avance, je vous en remercie. »

C. PANASSIER : « Avant de voter, je vais laisser la parole à Abdel, et sortir. »

Madame le Maire quitte la séance

A. ACHACHE : « Y-a-t-il des questions ou des remarques sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Est-ce que vous avez des pouvoirs ou pas, Monsieur BERAT ? »

Monsieur ACHACHE met le rapport aux voix.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention des Élus Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon (P. BERAT, P. HUGUET)

Abstention de l'Élu du Groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)

Madame le Maire ne participe au vote

A. ACHACHE : « On va rappeler Madame le Maire. »

Monsieur G. CORAZZOL quitte la séance.

2. MA3 – 04 – Affectation des résultats 2018

RAPPORTEURE : A. BLEY

A BLEY : « Une fois que nous avons constaté que nous avons un excédent de clôture de 183 637 euros, il s'agit maintenant de le répartir. Nous avons le rapport qui nous explique les propositions de répartition détaillée des services, mais en synthèse. Il est proposé d'affecter le résultat suivant la répartition suivante :

- Sur le compte 60, le compte « Achats », 55 137 euros, notamment pour les fluides dont les factures sont difficilement prévisibles en raison des aléas climatiques et des variations de prix,

- et également pour les crèches et les avances de frais pour le scrutin du 26 mai ;
- Sur le compte 61, « Services extérieurs », 71 000 euros. Il est à noter un effort particulier pour l'entretien et les réparations. Nous saluons l'arrivée d'une technicienne d'arrondissement qui facilite le suivi et l'exécution des travaux ;
 - Sur le compte 62, « Autres services extérieurs », 57 500 euros, notamment pour abonder la dotation d'animation locale insuffisante dans tous les arrondissements, pour les frais de réceptions, de manifestations et de communications.

Je sollicite, mes chers collègues, votre approbation sur cette affectation des résultats, selon la répartition détaillée présentée dans la délibération, et d'avance, je vous en remercie. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y-a-t-il des remarques, des votes contre, des abstentions ? »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention des Élus Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon (P. BERAT, P. HUGUET)

Abstention de l'Élu du Groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)

C. PANASSIER : « Avant de passer au rapport suivant, je voulais vraiment féliciter Virginie VAISSAUD et Marie-Christine LANTELME pour leur sérieux et leur extrême rigueur – j'en témoigne – rigueur qu'on apprécie parce qu'elle est synonyme de sérieux mais elle est aussi synonyme d'égalité et d'honnêteté. Franchement bravo à toutes les deux pour la qualité de votre travail, et merci. »

3. 30262 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2019 pour un montant total de 55 330 euros

RAPPORTEURE : A BLEY

A BLEY: « Cette délibération présente la programmation initiale pour les actions développées par les associations au bénéfice des jeunes en difficulté particulière, actions qui s'inscrivent dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et qui constituent également le volet sécurité-prévention de la convention territoriale de la Ville de Lyon. Ces actions prennent la forme de chantiers loisirs encadrés par les MJC ou les centres sociaux, pour les jeunes de 14 à 18 ans, pendant le temps libre, pour financer des départs en vacances, ou de chantiers éducatifs encadrés par des éducateurs spécialisés comme ceux de la SLEA, pour notre arrondissement, pour les jeunes de 16 à 25 ans.

La programmation 2019 s'élève à un montant de 55 330 euros. En ce qui concerne notre arrondissement, il s'agit de chantiers loisirs et les associations concernées sont :

- La MJC Montchat pour un chantier loisirs peinture à 650 euros ;
- La Maison pour tous, pour un chantier loisirs concernant 34 bénéficiaires pour un montant de 5 000 euros.

Je sollicite votre avis favorable sur cette programmation, et votre approbation sur le modèle type de convention d'application. Je vous en remercie. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des remarques, des votes contre, des abstentions ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. 30273 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2019 pour un montant total de 41 600 euros

RAPPORTEURE : A BLEY

A BLEY: « Cette délibération concerne la programmation initiale du dispositif Ville-Vie-Vacances et complète le dispositif Chantiers jeunes. Elle s'inscrit pareillement dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, et constitue également le volet sécurité-prévention de la convention territoriale de Lyon. Il s'agit de soutenir les actions socio-éducatives des associations pour des jeunes de 11 à 16 ans, en échec scolaire, en difficulté sociale ou à la lisière de la délinquance, pendant le temps des vacances.

Le montant total de cette programmation s'élève à 41 600 euros. À noter que ce dispositif est national et seulement géré par la Ville de Lyon, ouvrant droit à une subvention de l'État, de 56 000 euros, en 2019. Pour notre arrondissement, une seule association est concernée. C'est La Maison pour tous, pour une action ayant concerné 180 jeunes sur 60 jours, pour un montant de 4 000 euros.

Je vous remercie de bien vouloir donner un avis favorable pour cette délibération, et d'approuver le modèle type de convention d'application. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des demandes d'intervention, des votes contre, des abstentions? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. 30282 - Programmation financière 2019 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 677 432 euros

RAPPORTEURE : A BLEY

A BLEY: « Merci Madame le Maire. Il s'agit donc de la politique de l'emploi-insertion qui constitue en même temps le volet emploi de la convention territoriale de la Ville de Lyon, et vise à permettre à tous l'accès à un emploi durable. En dépit du dynamisme économique du territoire, les difficultés demeurent, notamment pour les seniors et les publics issus des quartiers prioritaires. Facteur essentiel de la cohésion sociale et territoriale, cette politique reste un engagement prioritaire pour notre ville, même dans un contexte budgétaire contraint. Elle s'appuie sur la synergie de deux organismes depuis le 1^{er} janvier 2019, la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, dans laquelle s'inscrit désormais la politique partenariale emploi de la Ville de Lyon, depuis que la Métropole est investie de la compétence insertion. Ces actions s'inscrivent dans le plan métropolitain d'insertion, centré sur la mobilisation des entreprises. Le deuxième organisme est la Mission locale dédiée aux jeunes de moins de 25 ans.

Cette programmation financière apporte un soutien direct aux partenaires associatifs qui mettent en œuvre des actions en cohérence ou en complément des services offerts par les organismes institutionnels. Ces actions se développent selon quatre axes traditionnels : accueil-orientation-mise en situation de travail-formation et accès à l'emploi et actions complémentaires pour lever les freins périphériques à l'insertion.

La présente programmation s'élève à 677 432 euros. En ce qui concerne notre arrondissement, il s'agit des associations suivantes :

- Au titre de l'accueil, l'UFCSFR pour un montant de 13 640 euros ;
- Au titre de la mise en situation de travail, LASHO, pour le grenier, chantier d'insertion, pour un montant de 15 000 euros ;
- Au titre de la formation et de l'accès à l'emploi, l'UFCSFR pour 10 500 euros ;
- Au titre des actions complémentaires, les Ateliers du présent, pour 13 468 euros
- Pass Rhône-Alpes, pour 2 500 euros ;
- Et à nouveau, l'UFCSFR, pour une action concernant la petite enfance, pour un montant de 3 000 euros.

Je sollicite, mes chers collègues, votre avis favorable pour cette politique prioritaire, et votre approbation pour le modèle type de convention d'application et les conventions mixtes dont l'une concerne l'UFCSFR. Je vous en remercie par avance. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des remarques, des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. 30367 – Dispositif d'accès au droit territorialisé - Convention annuelle "mixte" avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon

RAPPORTEUR : D. HITZ

D. HITZ : « Merci Madame le Maire. Bonsoir Mesdames et Messieurs. La Ville de Lyon soutient et développe chaque année de nombreuses initiatives contribuant à faciliter l'accès au droit pour tous et pour toutes. En 2018, un « Guide d'accès au droit » a notamment été produit. Il recense, dans un

document unique, tous les services d'accès au droit offert à nos concitoyens et concitoyennes sur le territoire lyonnais. Cette année, la Ville de Lyon participera à la « deuxième journée nationale de l'accès au droit », le vendredi 24 mai prochain, aux côtés des membres du Conseil départemental de l'accès aux droits, de l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon et du Défenseur des droits. Un « Village de l'accès au droit » se matérialisera Place Antonin Poncet, de 12 heures à 17 heures. Il permettra de rencontrer les nombreux acteurs du droit (avocats, notaires, conciliateurs, juristes, délégués du Défenseur des droits...) qui œuvrent sur Lyon.

L'Ordre des avocats du Barreau de Lyon concourt au service public de la Justice et met, notamment, tout en œuvre pour offrir aux justiciables les services utiles visant à promouvoir l'accès au droit et à la Justice. Il organise des consultations généralistes ou thématiques au sein du Palais de justice, de l'Ordre des avocats, et des Maisons de justice et du droit. Pour l'année 2019, ces actions représentent un coût de 352 400 euros pour l'Ordre des avocats.

Afin de renforcer ce dispositif d'aide à l'accès au droit, et le structurer territorialement, l'Ordre des avocats met en œuvre, depuis plusieurs années, d'une part, des permanences de consultations d'avocats dans l'ensemble des mairies d'arrondissement, et d'autre part, un dispositif spécialisé d'accès au droit anti-discrimination dont les Maisons de justice et du droit sont le relais. Une convention unifiant ces deux actions au sein d'un « dispositif d'accès au droit territorialisé » a été signée le 2 mai 2018 par l'Ordre des avocats et la Ville de Lyon. En 2018, cette action a permis à plus de 1 200 Lyonnaises et Lyonnais de bénéficier d'une consultation juridique de proximité, entièrement gratuite.

Les parties sont convenues de renouveler cette convention pour une durée de deux ans. La convention soumise à votre approbation prévoit les modalités, d'une part, de l'octroi d'une subvention d'un montant de 22 500 euros par la Ville à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon pour soutenir cette action, et d'autre part, cette convention prévoit les modalités de fonctionnement du dispositif d'accès au droit territorialisé.

Je vous invite donc à émettre un avis favorable pour ce projet de délibération et je vous en remercie. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. 30264 - Programmation 2019 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179 926 euros

RAPPORTEURE : M. ELBAHAR

M. ELBAHAR : « Bonsoir à tous. Comme toutes les années, nous votons ce projet de délibération concernant le CLSPD. Je vous laisse lire. Toutes les années, on répète donc, je ne vais pas le redire. C'est à votre disposition. Vous avez le tableau.

Je vous demande d'approuver ce rapport. »

C. PANASSIER : « Monsieur BERAT, Monsieur QUESSADA. »

P. BERAT : « Comme toutes les années, je vais redire les mêmes choses, et surtout essayer de comprendre comment cela fonctionne. On a l'exemple de quelques problèmes qu'on a sur le 3^{ème} arrondissement en matière de délinquance. Si on regarde ce qui s'est passé sur le Jardin de poche, il y a quelques mois, la situation qui avait été réglée avant l'été dernier... c'est un peu récurrent. Si on regarde ce qui se passe à Vilette, autour du Square du Sacré-Cœur, si on regarde la situation à Montchat, ces derniers mois, ces dernières semaines, avec les trafics qu'on peut voir, les voitures brûlées, les intrusions dans les commerces... Ce sont des situations qui existent dans l'arrondissement, ponctuellement ou de façon récurrente. Comment un rapport comme celui-là apporte une réponse à ce type de situations, et est-ce que dans les actions qui sont financées *via* ce rapport, on a des choses qui sont concrètement mises en place au niveau de nos quartiers ? »

M. ELBAHAR : « *Inaudible*... travaille beaucoup avec les jeunes. Aujourd'hui, nous mettons un point fort sur les jeunes beaucoup plus jeunes, malheureusement, parce que tous ces jeunes qui font des actes délictueux, on ne peut malheureusement pas les repêcher. On fait un gros travail avec la police, on fait un gros travail aussi bien national que municipal par rapport à nos quartiers. Concernant tout

ce qui s'est passé à Montchat, les personnes ont été interpellées. C'est déjà une bonne chose. Avec le CLSPD, on fait ce qu'on peut avec ce qu'on a, malheureusement. Il aurait fallu s'y prendre bien avant. On met des choses en place quand les problèmes se posent mais on ne peut pas les régler du jour au lendemain. Si vous avez d'autres idées, je suis preneuse à 1 000 % . »

P. BERAT : « J'en ai... Il y a une information que j'aimerais avoir parce qu'on m'indiquait récemment que les médiateurs n'étaient pas tenus de dire ce qu'ils faisaient sur le terrain, c'est-à-dire qu'ils étaient totalement libres d'organiser leurs activités. Est-ce qu'en Mairie d'arrondissement, vous faites un point régulièrement avec eux et leur dites « Vous allez passer à tel endroit, à telle fréquence ». C'est possible. Cela me rassure. Après, je pense que les outils qu'on doit avoir pour intervenir sur le terrain, doivent être pilotés par la Mairie d'arrondissement. C'est pour cela que quand je vois un rapport comme celui-là, je vois mal le lien entre les financements qu'on donne et l'action qu'en tant qu'adjointe à la sécurité, vous êtes amenée à mener. C'est pour cela que je pose la question. »

M. ELBAHAR : « Les actions sont nationales, ce n'est pas que pour la Mairie du 3^{ème}. Le CLSPD, c'est pour tous les arrondissements. D'autre part, tous les sites qu'on doit définir, on les met à l'ordre du jour du point police qui a lieu tous les deux mois. On leur dit quels endroits il faut voir. On fait un gros travail avec la SLEA et le collège Lacassagne. Si tu veux le rapport de la SLEA, je te le donne... si vous voulez, pardon... mais je le connais alors, dire « vous », je m'excuse... On se connaît tous. Moi, je dis « tu ». Je m'excuse, c'est comme cela. Si vous voulez le rapport, je vous le mets à disposition pour que vous puissiez le lire. Il n'y a aucun problème. Tous les ans, nous avons un rapport de la SLEA. C'est vrai qu'on fait un gros travail avec eux. Aujourd'hui, la SLEA fait un gros travail aussi avec les familles. C'est ce qui nous aide à articuler beaucoup mieux les projets qu'on met en place et de remettre les jeunes dans le droit chemin et en leur donnant surtout de l'espoir. »

P. BERAT : « Je veux bien que tu me le communique. »

M. ELBAHAR : « Il n'y a pas de problèmes, je te le mettrai à disposition. »

C. PANASSIER : « En complément, je voudrais dire que dans ce rapport, il y a deux actions qui sont présentées. Ce n'est pas qu'à travers ces deux actions qu'on va régler tous les problèmes d'incivilité dans le 3^{ème} arrondissement. Il y a un foisonnement d'interventions que Martine arrive à coordonner, notamment dans ces réunions régulières avec ce qu'on appelle « les points police », où il y a l'ensemble des partenaires impliqués qui participent, notamment les éducateurs, parfois les bailleurs sociaux, etc. pour réguler au mieux ces dysfonctionnements. C'est pour cela que tout à l'heure, quand on avait le compte rendu des Conseils de quartiers, c'est important aussi que quelque part, les citoyens s'emparent des actes de civilité et luttent contre tous ces problèmes d'incivilité. On a parlé de propreté. Vous avez vu les affiches qui ont été faites par les uns et les autres. C'est un exemple mais ce sont bien les messages qu'on doit tous faire passer aussi, c'est-à-dire qu'on vit en collectivité et qu'on doit respecter l'autre et notre environnement commun.

Malheureusement, ce n'est pas que de la police, c'est aussi dans ce sens-là qu'on va faire de la prévention et de l'éducation malheureusement trop souvent défailante. C'est donc bien un panel de choses. C'est sûr que si on prenait les 4 000 euros pour GREP et les 5 000 euros pour Coup de pouce Relais, qui sont les deux actions retenues dans ce rapport pour le 3^{ème} arrondissement... ce n'est pas à travers ces actions qu'on va tout résoudre, mais c'est un ensemble d'actions et c'est une question extrêmement sensible puisqu'on a quand même affaire à des gens qui sont d'une incivilité forte, de plus en plus forte, partagée. Comme l'a très bien dit Martine, on a des jeunes qui sont de plus en plus jeunes. C'est ce que nous dit le collège ou ce que nous disent les éducateurs. Ils ont quand même affaire à des délinquants qui sont de plus en plus jeunes. Avant, on disait qu'on avait des parents démissionnaires. Maintenant parfois, on a l'impression qu'ils sont complices. C'est-à-dire que quand le maître, le policier ou l'autorité fait une remontrance, les parents vont venir critiquer celui qui l'a commet. On est quand même dans un contexte très difficile. On intervient, on arrive à déloger, certains sont arrêtés, sont punis, d'autres vont se reloger ailleurs... C'est parfois un jeu de chat et de souris qui est insupportable mais indispensable. »

P. BERAT : « Je ne le nie pas. Quand Martine ELBAHAR me tutoyait, c'est parce qu'on échange quand même régulièrement et je sais qu'elle est très présente pour agir. Cependant, par rapport à ce que vous disiez sur la prévention de la délinquance, quand les gens constatent un problème dans un quartier de façon récurrente, le problème, c'est qu'on ne leur explique pas ou ils ne voient pas les

actions qui sont menées pour arriver à prévenir les choses. Je me souviens de la réunion qu'on a eue ici sur le Jardin de poche. Pendant des mois, ils ont eu l'impression que rien ne se passait. Il n'y a pas d'informations sur l'ensemble des mesures que la collectivité peut prendre pour saisir ces problèmes qui sont compliqués. On voit bien qu'il y a une multiplicité d'interventions auprès des parents, sur les aides qu'ils peuvent percevoir et sur lesquelles on peut quand même agir. Ce manque d'informations est réel et les habitants ont l'impression qu'il ne se passe rien. »

M. ELBAHAR : « Je peux rajouter quelque chose par rapport à ce qui se passe à Montchat, par exemple, ou à différents endroits où il y a des cambriolages que les gens entendent mais ils ne font rien. Je pars toujours du principe que la sécurité nous appartient aussi et qu'il y a une vigilance citoyenne à avoir. La solidarité, c'est s'intéresser à l'autre. Quand on voit quelque chose et qu'on ne dit rien, je m'excuse, on se doit de faire intervenir la police quand on voit qu'un magasin est cassé, quand on voit quelqu'un se faire agresser ou autre. C'est pour cela que le 27 mai prochain, à 18 heures, on a mis en place une réunion publique, à la MJC, Espace Elsa Triolet, sur la vigilance citoyenne : comment agir. Il y aura la présence du Commissaire et de la Police municipale pour expliquer aux gens qu'il y a une certaine vigilance citoyenne à avoir. C'est ce qu'on va mettre en place parce qu'aujourd'hui, la sécurité nous appartient à tous. S'intéresser à l'autre, pour moi, c'est important. Il faut remettre en place la citoyenneté. C'est tout ce que je voulais rajouter. Je vous invite le 27 mai. »

C. PANASSIER : « Maintenant qu'on sait que vous vous tutoyez ! Y-a-t-il d'autres remarques ? Monsieur QUESSADA »

A. QUESSADA : « Je ne vais pas vous prendre trop de temps. Sur les zones problématiques, sur le 3^{ème} arrondissement, il me semble que cela relève plutôt de l'État que de la Mairie. Il faut avoir le courage de le dire aux gens, notamment dans le secteur de la Place Gabriel Péri, Place du Pont. L'essentiel de la délinquance, c'est-à-dire les vols, des trafics de stup, du recel, ce sont des prérogatives de l'État. Je comprends parfaitement que vous ne puissiez pas dénoncer auprès des instances nationales, puisque Lyon serait une formidable caisse de résonance. Seulement, il faut quand même dire la vérité. Face à l'impunité, ce sont des points de fixation. J'aimerais vraiment que la prévention fonctionne. Je n'en suis pas du tout persuadé. Tout à l'heure, j'écoutais les Conseils de quartier. C'est vrai que c'est très intéressant puisque là, c'est vraiment la voix des habitants. Une personne se plaignait des mégots qui étaient jetés sur la voie publique. Il y a des villes en France qui verbalisent. Cela relève de la municipalité. Ils peuvent verbaliser et cela marche, je peux vous l'assurer, notamment à Cannes, dans les Alpes-Maritimes, où les gens ont des boîtes et évitent de jeter les détritiques sur la voie publique.

Juste un autre point concernant le futur quartier Part-Dieu. Cela va être quelque chose de formidable, j'en suis persuadé. Seulement, je suis très, très inquiet quant à la présence humaine sur le terrain parce que ce sont de grandes zones piétonnes et vous avez énormément de gens qui viennent de l'extérieur, et ces derniers temps, on a des faits divers malheureux qui touchent les plus faibles. Tout à l'heure, vous parliez de civisme. Les gens ont peur. Naturellement, ils ont peur. À la Part-Dieu, il y a quelques années, Marin a été gravement blessé. Il n'y a encore pas longtemps, deux jeunes filles qui se tenaient par la main ont été molestées simplement parce qu'elles se tenaient par la main. Tous ces actes ne sont pas des actes d'incivilité, c'est de la délinquance. Dans le cadre du CLSPD, j'espère que vous avez des contacts avec le Parquet. Ils sont aussi comptables de la situation. Lorsque la Police nationale interpelle des auteurs, qu'est-ce qu'ils font ? Je vous remercie, c'est tout ce que j'avais à dire sur le sujet. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, des votes contre, des abstentions ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 8. 30329 - Production du logement social - Autorisation de signature des conventions d'attribution de subvention et d'un avenant à une convention d'attribution de subvention - Adaptation du montant de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3, programme 00016**

RAPPORTEUR : R. JACQUET

C. PANASSIER : « En l'absence de Fabienne SERAPHIN, c'est Roland JACQUET qui va rapporter cette délibération sur le logement social. »

R. JACQUET : « Merci Madame le Maire. Il s'agit de la délibération 329 pour la production de logements sociaux dans notre agglomération. Dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en faveur de l'habitat, des participations financières sont accordées aux organismes HLM et aux associations habilitées qui permettent ainsi le développement de nouvelles opérations de logements sociaux. Lorsqu'on a en tête la démographie naturelle de notre agglomération et l'attractivité de celle-ci, bien entendu qu'il est nécessaire d'avoir une politique audacieuse de logement. Cette délibération la concrétise au travers de 45 opérations-acquisitions qui concernent 746 logements sur l'ensemble de la ville. Pour ce qui concerne notre arrondissement, il s'agit de 8 opérations pour 76 logements, 49 en PLU et 27 en PLAI, répartis géographiquement dans l'ensemble de notre arrondissement. J'indiquais les chiffres de l'attractivité et de la démographie qui nécessitent cette politique importante mais qui reste somme toute, équilibrée. Je vous propose donc de voter cette délibération. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y-a-t-il des remarques, des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Je me réjouis de l'adoption de ce rapport. Il porte principalement, comme l'a dit Roland JACQUET, sur les opérations VEFA et d'acquisitions-améliorations. Les VEFA, c'est quand certains logements, dans les constructions neuves, sont vraiment dédiées à du logement social. Les opérations d'acquisitions-améliorations, c'est quand c'est la Métropole qui achète des immeubles, partout dans la ville, et qui les confie par bail à un bailleur social qui va les réhabiliter et les louer. Cela permet donc d'avoir du logement social partout, dans tous les arrondissements, dans tous les quartiers, et de ne plus concentrer, comme on le faisait auparavant, le logement social dans les quartiers qu'on appelait les « banlieues », comme à Vaulx-en-Velin, aux Minguettes, à la Duchère ou à Mermoz, pour prendre les exemples lyonnais. Quand on parle du prix du logement aujourd'hui, et qui exclut les plus fragiles de la ville, grâce à cela, on peut maintenir une offre d'habitat pour les personnes les plus modestes. Il y a donc de quoi s'en réjouir. Merci d'avoir voté ce rapport. »

9. 30275 - Programmation financière 2019 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions à diverses associations pour un montant total de 265 700 euros

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

C. PANASSIER : « On est sur le sport avec l'attribution de subventions à diverses associations pour un montant de 265 700 euros ? »

A. ACHACHE : « Vu le montant, c'est normal que vous tiquiez un peu ! On n'est pas encore sur le sport, on est sur la politique de la Ville, Madame le Maire. La délibération totale fait 265 700 euros mais ce n'est pas autant – malheureusement – pour nous, pour le 3^{ème} arrondissement. Je voulais juste préciser que comme l'année dernière, ces dispositifs sont communs à l'ensemble des acteurs, que cela soit la Ville de Lyon, la Métropole ou l'État. Je voudrais préciser que les dossiers ont été fortement simplifiés, et que pour le 3^{ème} arrondissement, l'association pour laquelle est prévu d'attribuer une subvention de 11 000 euros – si elle reçoit votre approbation – est l'association Union Féminine, Civique et Sociale qui est une association qui se situe Rue Auguste Lacroix, et qui travaille essentiellement sur les besoins des femmes mais aussi des hommes maintenant, sur la sensibilisation à l'accès à l'emploi, sur des actions civiques, sur l'égalité hommes-femmes et sur l'alphabétisation. Je vous demande de voter favorablement pour cette délibération. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Oui, c'est un partenaire efficace de cette politique insertion-emploi. Des remarques ? Des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. 30286 – Approbation et autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 23 rue Bonnard à Lyon 3e au profit de l'association Maison des associations des sourds de Lyon - EI n° 03363

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

C. PANASSIER : « On continue non pas avec le sport mais avec le handicap et la mise à disposition d'un

local. »

A. ACHACHE : « Tout à fait. Même si l'association des sourds de Lyon fait beaucoup de sport et notamment du foot en salle. C'est pour leur local qui est situé Rue Bonnard. C'est l'ancienne annexe de la MJC Montchat. C'est pour mise à disposition gratuite des locaux pour un loyer équivalent à 15 674 euros annuels. Je vous demande de voter favorablement pour cette délibération. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y-a-t-il des remarques ? Des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30. 30432 - Rapport ajouté sur table : Attribution d'une subvention de 3 000 euros au Comité Départemental du Rhône et Lyon Métropole de la Fédération Française d'Études et de Sports sous-marins pour l'organisation de la 4 e édition de l'Open d'Apnée de Lyon le 25 mai 2019

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

C. PANASSIER : « Vous avez sur table, un autre rapport que va présenter Abdel ACHACHE qui concerne un événement qui va se passer dans le 7^{ème}, d'une association qui avant, était dans le 4^{ème}. Pourquoi on la vote aujourd'hui, c'est parce que cette association vient d'emménager dans le 3^{ème} arrondissement. »

A. ACHACHE : « Pour le coup, je connaissais un peu cette association parce que chaque année, ils font un championnat d'apnée. C'est le Comité du Rhône de sports sous-marins et l'apnée fait partie de cette fédération. C'est une compétition par équipe qui aura lieu au Centre nautique Tony Bertrand. Cela a lieu le 25 mai et je vous invite fortement à aller voir. Je racontais l'anecdote, tout à l'heure, en réunion d'élus. La première fois que j'y suis allé, j'ai cru qu'ils étaient morts parce qu'ils restent entre 4 et 5 minutes – pour les meilleurs – sous l'eau. C'est dans la piscine, au Centre nautique Tony Bertrand. Je dois dire que c'est assez impressionnant à voir. Je vous demande de voter favorablement pour cette délibération, pour un montant de 3 000 euros. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des remarques sur les sports sous-marins à Lyon ? Des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. 30280 - Programmation financière 2019 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 174 000 euros

RAPPORTEURE : A. BARIOZ-PLANCHE

C. PANASSIER : « Je vous laisse la parole pour les trois rapports suivants. »

A. BARIOZ-PLANCHE : « Merci de me donner la parole, Madame la Maire. Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers élus, la santé des Lyonnais et des Lyonnaises et l'une des priorités, comme vous le savez, de notre municipalité. Nous avons fait le choix de privilégier une politique de solidarité envers les plus vulnérables. Cette politique de solidarité s'inscrit dans les objectifs généraux du contrat local de santé 2015-2019 dont nous avons déjà parlé ici, précédemment, avec pour enjeu principal la réduction des inégalités sociales, territoriales, mais aussi environnementales, de santé et plus précisément pour les quartiers prioritaires, au titre de notre ville.

Nous avons trois volets concernant cette convention :

- Bien-être et promotion de la santé ;
- Accès et continuité des soins ;
- Offres de soins de proximité.

Pour le premier poste, nous avons une subvention de 11 500 euros pour l'association départementale de l'éducation pour la santé qui travaille sur l'exclusion sociale et les enjeux de la santé.

Sur le volet « accès et continuité des soins », nous travaillons avec l'Association départementale d'éducation pour la santé, médiation santé dans les quartiers politiques de la ville, information et accompagnement pour l'accès aux droits aux soins et à la prévention pour les publics les plus éloignés des dispositifs de santé. Ils sont malheureusement assez nombreux dans notre ville. Le montant s'élève à 24 500 euros.

Enfin, sur le volet « offres de soins de proximité », nous travaillons avec le Réseau de santé mutualiste,

et en lien direct avec la Maison des adolescents du Rhône que vous connaissez certainement toutes et tous, pour un montant de 25 000 euros.

Je vous demande d'approuver ces subventions et ce rapport, très chers collègues. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y-a-t-il des remarques ? Des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. 30281 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 30 750 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées - Exercice 2019

RAPPORTEURE : A. BARIOZ-PLANCHE

A. BARIOZ-PLANCHE : « Le rapport suivant est le 30281. La Ville de Lyon poursuit également, à travers différents dispositifs, ses actions en faveur de l'amélioration de l'état de santé de ses habitants. Elle s'appuie également sur un réseau associatif porteur de projets dont les objectifs sont orientés vers la prévention, l'éducation à la santé, ainsi que l'accès aux droits de santé pour les publics en difficulté. Ainsi, plusieurs actions, présentées aujourd'hui, sont orientées vers une offre de service pour les personnes en situation de précarité ou rencontrant des difficultés sociales. Nous travaillons avec Médecins du Monde sur deux postes, à la fois à l'accès aux soins et aux droits des personnes vivant à la rue, et également l'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité, vivant dans des squats ou des bidonvilles, ce dont nous parlions d'ailleurs précédemment. Le total est de 7 750 euros.

Nous travaillons aussi avec l'association des bibliothèques des Hôpitaux de Lyon, pour le prêt de livres et de CD pour les personnes malades, hospitalisées, à hauteur de 1 800 euros. Nous travaillons également avec Musigone qui fait des interventions musicales pour les enfants malades dans les services pédiatriques des hôpitaux de Lyon pour améliorer leur bien-être et leur vie courante, pour un montant de 1 000 euros, ce qui est assez peu, à mon sens.

Je vous demande d'approuver ces subventions, très chers collègues. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y-a-t-il des questions ? Des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. 30285 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2019, pour un montant total de 71 400 euros

RAPPORTEURE : A. BARIOZ-PLANCHE

A. BARIOZ-PLANCHE : « Pour finir, le rapport 30285. La Ville de Lyon est engagée dans une politique forte en faveur de l'égalité et se mobilise au côté des personnes confrontées au handicap pour leur permettre de mener une vie la plus autonome possible. Notre ville, dans l'exercice de ses compétences et dans chacun de ses projets, s'attache à développer l'accessibilité et à créer des conditions favorables à une inclusion urbaine et sociale réussie, et – j'allais ajouter – aboutie. L'objectif est de permettre à chacun de réaliser son projet professionnel et de pouvoir être acteur à part entière, à la fois de la vie citoyenne et de sa propre vie. Notre volonté de participer à la construction d'une ville forte des valeurs de l'égalité et d'une qualité, et d'une qualité d'usage pour toutes et tous, où chacun puisse s'épanouir en pleine autonomie. Il s'agit ainsi de rendre notre cité toujours plus accueillante, plus solidaire envers les personnes en situation de handicap et de continuer à faire évoluer les représentations et de garantir les conditions du lien social.

Pour le 3^{ème} arrondissement, nous travaillons, comme vous le savez, avec l'association métropolitaine et départementale des parents et amis des personnes en situation de handicap mental, avec de l'accompagnement de ces personnes, mais aussi du soutien et de l'écoute psychologique. Par exemple, pour un montant de 6 000 euros, nous travaillons avec l'association lyonnaise de théâtre qui est reliée avec la Maison pour tous, Salles des Rancy, qui fait des activités de théâtre avec des jeunes adultes en situation de handicap mental, pour un montant de 800 euros. Nous travaillons avec l'association des donateurs de voix liée à la Bibliothèque sonore de Lyon qui prête gratuitement aux malvoyants et non-voyants, des livres enregistrés. Elle fait aussi un travail avec ces bénévoles. Le montant est de

1 800 euros.

Enfin, nous travaillons énormément avec l'Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou en situation de handicap psychique, avec l'accueil, le soutien des familles de malades souffrant de troubles psychiques. Il y a des permanences d'accueil mais aussi des réunions publiques, des informations, des groupes de parole, d'entraide, etc. Le montant est de 19 000 euros.

Je vous demande, très chers collègues, d'approuver cette dernière délibération en ce qui me concerne. Merci. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y-a-t-il des remarques ? Des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « J'en profite, puisqu'on est sur ce sujet-là, pour vous inviter tous à aller visiter l'appartement **du Crias** qui est dans le Groupe Charial, Rue Baraban. Un logement a été complètement aménagé pour être adapté au handicap. Bien sûr, il y a l'aménagement de la salle de bains. Ce sont des choses qu'on commence à connaître un peu mais il y a aussi des tas de nouveautés, notamment en termes d'éclairage automatique, en termes de cheminement aussi pour pouvoir se lever la nuit, etc. Puis, il y a des tas d'ustensiles rigolos ou d'aménagements dans la cuisine qui améliorent vraiment le quotidien des personnes atteintes d'un handicap de façon durable ou de façon temporaire – quand on se casse une jambe, un bras ou je ne sais quoi – et qu'on se retrouve en difficulté dans le quotidien. C'est gratuit. On est accueilli par des ergothérapeutes qui nous disent comment mieux vivre chez soi quand on a un handicap. Pour les aidants, comme pour les personnes âgées, comme pour les personnes qui ont subitement un handicap, c'est vraiment un lieu à découvrir. Vous ressortirez avec plein d'idées et plein de bons conseils. C'était pour la petite histoire. »

14. 30370 - Renouvellement de conventions cadre, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance. Approbation des conventions et d'un contrat

RAPPORTEURE : C. RICHNER

C. PANASSIER : « Nathalie ROLLAND-VANNINI est absente ce soir. C'est Claudine RICHNER qui va nous présenter les deux rapports suivants concernant la petite enfance. »

C. RICHNER: « Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, ce projet de délibération concerne diverses conventions pour une durée de trois ans, entre la Ville de Lyon et des associations gestionnaires d'équipement de petite enfance, qui accueillent des enfants de 0 à 4 ans. À la lecture du tableau joint, dans le 3^{ème} arrondissement, les associations gestionnaires sont la Mutualité Française du Rhône, pour la crèche Myrtille et le RAM Potiron, la SLEA pour la crèche Les Lucioles et Une souris verte. Je vous remercie d'approuver ce rapport, les conventions respectives et les contrats respectifs. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y-a-t-il des questions, des remarques ? Des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. 30400 - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association La Croix Rouge Française d'un montant de 64 200 euros, pour l'aménagement du nouvel équipement d'accueil petite enfance « La Ronde des Colibris », sis 37 rue Desaix à Lyon 3e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante - Opération 03428001

RAPPORTEURE : C. RICHNER

C. RICHNER: « Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, ce projet de délibération concerne la relocalisation de l'équipement de la Ronde enfantine qui, auparavant était installée 1, rue Desaix, avec une capacité de 20 berceaux. Aujourd'hui, elle est située dans ses nouveaux locaux, 37, rue Desaix. Cette nouvelle structure renommée « la Ronde des colibris », pour une capacité de 36 berceaux, sera livrée fin avril 2019. Elle nécessite l'acquisition de mobiliers, d'électro - ménagers et autres matériels. La subvention d'investissement à l'association la Croix Rouge Française, association gestionnaire s'élève à 64 200 euros. Je vous remercie d'approuver ce rapport. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y-a-t-il des questions ? Des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Ce rapport est adopté et c'est très bien. Les locaux sont terminés par le promoteur. On en est à l'aménagement. À la rentrée, tous les nouveaux bambins : ceux qui étaient déjà à la Ronde enfantine, mais comme il y a une capacité supplémentaire, les nouveaux inscrits pourront bénéficier à la fois de locaux tout à fait magnifiques, dans un environnement très sympathique, avec un jardin privatif au sein d'un parc. Je pense que cela ravira les enfants, le personnel, mais aussi les parents des pitchouns. »

16. 30279 - Programmation financière 2019 au titre du projet éducatif de territoire - PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 282 573 euros

RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN

Y. BENHAYOUN : « Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, il s'agit du volet extra-scolaire du projet éducatif de territoire, lui-même intégré au contrat de ville, donc à la politique de la ville, de notre arrondissement et de la ville dans son ensemble, avec une proposition de versement de subvention à l'association Ados, mais également à la Maison pour tous, deux associations structurantes que nous ne présentons plus dans cet arrondissement et dans cette assemblée. Je vous demande donc, Madame, Monsieur, de bien vouloir approuver le présent rapport. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y-a-t-il des remarques ? Des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. 30411 - Modification au règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs « Divertisport »

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

C. PANASSIER : « La suite avec Monsieur AYACHE... ACHACHE. »

A. ACHACHE : « Monsieur AYACHE était un célèbre footballeur, il y a quelques années !

On en était à Divertisport. Dans cette délibération, il s'agit d'une petite modification du règlement intérieur qui a été mis à jour, notamment au regard des nouvelles exigences du règlement RGPD, puis deux ou trois ajustements qui manquaient sur les communications entre la ville et les familles. Rien de bien fondamental mais cela demandait quand même à passer en Conseil pour pouvoir modifier le règlement intérieur de Divertisport. Si vous avez des questions un peu plus précises, je peux y répondre, mais il n'y a vraiment rien de spécial. C'est essentiellement obliger les familles à répondre de manière un peu plus précise sur les interrogations concernant les enfants pris en charge par la Ville, dans le cadre de Divertisport. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y-a-t-il des remarques ? Oui, Monsieur QUESSADA. »

A. QUESSADA : « Merci Madame le Maire. Ces modifications, c'est simplement pour se mettre aux normes. Il ne s'agissait pas de comportements qui ont rendu nécessaire la modification du règlement ? »

A. ACHACHE : « Il y avait une obligation réglementaire qui était la mise aux normes au regard du règlement RGPD, les nouvelles exigences, les ressources informatiques. Du coup, la Ville en a profité pour mettre d'autres éléments dans le règlement intérieur. »

C. PANASSIER : « Pour l'actualiser. »

A. ACHACHE : « Pour l'actualiser, en fait. »

C. PANASSIER : « D'autres remarques ? Des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. 30360 - Re Lyon Nous 2019 : conventions de mise à disposition de locaux

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

A. ACHACHE : « Pour la cinquième édition qui aura lieu le 16 juin, et qui aura lieu – pour la première fois,

du coup – dans le 3^{ème} arrondissement. Je vous rappelle que Re Lyon Nous est une course à énigme qui avait été mise en place par l'adjoint au sport de la Ville, Monsieur Yann CUCHERAT, au début du mandat. L'arrivée se fera au parc Chambovet, à partir de midi. Cela s'étale après sur le reste de l'après-midi. Il y a diverses énigmes au sein de l'arrondissement : sur le Parc Chambovet, à l'Esplanade Mandela... il y a plusieurs sites qui seront visités, comme l'Université de Lyon, de mémoire, et la SEPR et le Parc Zénith. Je vous demande de voter favorablement pour cette délibération. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y-a-t-il des questions, des remarques ? Des oppositions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. 30334 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros au Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon de ski nautique et wake board, pour l'organisation de l'événement « Baby-ski nautique », le dimanche 23 juin 2019

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

A. ACHACHE : « Le Baby ski nautique »... je ne sais plus quelle édition c'est. Ce n'est pas marqué dans la délibération, mais cela doit faire une petite dizaine d'années qu'on fait cette opération. Ce sont des baptêmes de ski nautique, toutes proportions gardées. C'est du ski nautique pour les moins de 10 ans. Ce sont de toutes petites embarcations où les enfants tiennent une barre et il y a un moniteur qui tient aussi les enfants pour qu'ils ne tombent pas dans le Rhône. Chaque année, il y a à peu près entre 150 et 200 enfants qui sont ainsi initiés au baby ski nautique. Ce n'est quand même pas vraiment du ski nautique. Ne vous attendez pas à voir Monsieur Patrice Martin, champion du monde, arriver. Cependant, c'est une opération assez sympathique pour les enfants. C'est organisé par le Comité du Rhône et bien entendu, c'est gratuit. Je vous propose une subvention de 1 500 euros pour cette opération parce que toute l'infrastructure est mise en place par le Comité du Rhône, mais c'est simplement une petite aide. »

C. PANASSIER : « Des remarques ? Monsieur HEMON. »

P. HEMON : « Madame le Maire, mes chers collègues, je voudrais vous inviter à vous abstenir sur ce dossier. Je vais vous en donner quelques éléments. C'est un petit dossier mais c'est assez symbolique de ce qu'il faudrait arrêter de faire quand on dit qu'on veut lutter contre la pollution, quand on dit qu'on veut travailler pour le climat. Il y a des petits pas à faire, et si même ces petits pas, on ne les fait pas, c'est un peu dommage.

En fait, c'est une opération de promotion du ski nautique. Je voudrais rappeler que ce sport souffre terriblement du peu de membres dans sa fédération – moins de 20 000 membres – et notre ville participe alors que c'est vraiment générateur de pollution sonore et de pollution des eaux. Je ne vois pas trop l'intérêt que représente cette manifestation du point de vue sportif – il n'y a rien de sportif là-dedans – et en termes d'animation de la ville. Qu'est-ce que cette animation ? C'est environ 5 heures durant lesquelles 5 bateaux qui font du bruit et polluent, pour trimballer 150 gamins pour faire 5 minutes de ce qui n'est pas du ski nautique, mais tenir debout sur une barre, ce qui peut être tout à fait intéressant pour eux, mais je trouve que c'est bien cher payé en termes d'environnement. Habituellement, les moteurs utilisés pour le ski nautique font 300 chevaux au minimum, et consomment environ 100 litres d'essence à l'heure... pas au kilomètre, à l'heure. Là, on prend des moteurs beaucoup moins puissants, c'est-à-dire des moteurs qui font 30 à 40 chevaux et qui eux, ne consomment que 35 à 40 litres à l'heure. Calculez : 5 heures, 5 bateaux... cela fait pas loin de 800 litres d'essence dépensés juste pour se faire plaisir, pour la Fédération, pour se faire de la pub.

Cela a vraiment très peu d'intérêt. On pourrait les laisser faire éventuellement, s'ils demandent l'autorisation, mais en termes d'animation des berges, je trouve qu'il y a beaucoup mieux à faire. Je trouve qu'au moment où la société se mobilise pour le climat, on pourrait tout à fait promouvoir d'autres activités sportives, surtout dans une période où on voit bien qu'il y a des restrictions, qu'on est obligés de diminuer un certain nombre de subventions.

Ceci dit, c'est moins grave que ce que fait la Ville de Pierre-Bénite, bien évidemment, qui fait carrément un road-show, pendant toute une journée, avec des voitures de compétition, des Formule 1 qui, à un moment, étaient sur la Place Bellecour et on a réussi à faire que cela n'existe plus. Maintenant, c'est à Pierre-Bénite. C'est pour cela que je vous propose de vous abstenir. Je vous rappelle qu'à une époque,

on finançait aussi le Lyon-Charbonnières et un certain nombre de trucs polluants comme cela et qu'on a peu à peu arrêté. Je vous propose de donner un signe pour dire qu'on pourrait peut-être aussi arrêter cela. D'autant plus que depuis 10 ans, il existe des moteurs électriques pour le ski nautique. Arrêtons donc de polluer bêtement. Je vous remercie. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention de l'Élu du groupe Socialistes et apparentés (P. FRONTON)

Abstention des Élus Europe Écologie-Les Verts (F. CHEVALLIER, P. HEMON)

Abstention de l'Élu du Groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)

C. PANASSIER : « Je signale que les gens qui ont préparé cet événement, l'ont travaillé, donc je le vote mais ce sera une dernière fois, bien évidemment. »

P. HEMON: « Madame le Maire, on ne peut pas faire d'explication de vote pendant le vote. »

V. VAISSAUD : « Le vote est passé. »

P. HEMON: « Non, vous n'avez pas fait le compte des contre et des pour. »

C. PANASSIER : « Si, 4 abstentions. »

P. HEMON: « Très bien. Je n'ai pas entendu les pour et les contre, c'est pour cela. »

C. PANASSIER : « Contre : 0. Abstentions : 4. »

20. 30229 - Attribution de subventions de fonctionnement à 14 écoles de musique pour un montant global de 54 300 euros - Enveloppes « fonctionnement école de musique » et « Casino »

RAPPORTEUR : J. MALESKI

C. PANASSIER : « Monsieur MALESKI pour un ensemble de rapports. »

J. MALESKI: « Merci Madame le Maire. Ce sont des rapports que nous votons régulièrement, chaque année, sur des subventions à diverses associations bien connues de notre arrondissement. Je vais commencer par la première, la convention Casino qui unit le Grand Casino de Lyon avec la Ville de Lyon. Des sommes sont reversées à différentes structures culturelles de la Ville. Pour ce premier rapport, il s'agit des Écoles de musique, pour leur fonctionnement. C'est, bien sûr, une subvention qui est demandée pour une École de musique chère à nos cœurs, dans le 3^{ème} arrondissement. Il s'agit de l'Harmonie Montchat-Montplaisir pour une subvention à hauteur de 2 000 euros, que nous aurons le plaisir d'entendre pour le 8 mai, pour la manifestation commémorative de la fin de la guerre. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y-a-t-il des remarques ? Des oppositions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. 30252 – Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit et d'un avenant à la convention de partenariat avec l'association « Bibliothèque à domicile » et la Ville de Lyon - Bibliothèque municipale

RAPPORTEUR : J. MALESKI

J. MALESKI: « Il s'agit juste d'un dossier technique. Il s'agit de relocaliser la Bibliothèque à domicile dans un autre local de la Bibliothèque municipale de Lyon. Il n'y a donc aucun souci et je vous demande de voter favorablement pour ce dossier. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Il n'y a effectivement pas d'enjeux sur ce rapport. J'imagine qu'il n'y a pas de remarques, pas de votes contre, pas d'abstentions. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. 30284 - Programmation financière 2019 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 287 000 euros

RAPPORTEUR : J. MALESKI

J. MALESKI: « C'est dans le cadre du volet culture de la politique de la ville. Ce sont soit des structures qui ont des actions sur la Ville de Lyon et qui ont leur siège dans le 3^{ème} arrondissement, soit des actions

qui ont lieu dans le 3^{ème} arrondissement. Comme associations qui pourraient être subventionnées, si vous en êtes d'accord, nous avons :

- « Coin-coin production » qui a son siège, Rue du Gazomètre, dans le 3^{ème} arrondissement ;
- Le « Crabs » qui est aussi une association bien connue du 3^{ème} arrondissement, pour des manifestations sur toute la ville, le « Crabs » toujours pour une manifestation dans le 3^{ème} arrondissement ;
- La « Maison pour tous », avec la 16^{ème} édition de la Guill' en fête ;
- L'association Filigrane qui a aussi son siège dans le 3^{ème} arrondissement, pour une résidence d'artistes sur le quartier Moncey ;
- La Compagnie Augustine Turpaux qui aura une action sur le 8^{ème} arrondissement, dans le secteur Mermoz.

Je vous demande de bien vouloir voter favorablement pour ces subventions. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y-a-t-il des questions, des remarques ? Des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23. 30296 - Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations pour un montant global de 65 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation d'une convention cadre

RAPPORTEUR : J. MALESKI

J. MALESKI : « Là aussi, ce sont des dossiers que nous votons chaque année. Le fonds d'Intervention Culturel. Cela concerne trois associations, pour un montant global de 65 000 euros. Dans le 3^{ème} arrondissement, nous sommes concernés pour une demande de subvention pour la Compagnie du Théâtre des Asphodèles, pour un montant de 10 000 euros. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y-a-t-il des questions, des remarques ? Des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24. 30331 - Programmation « Tout l'monde dehors ! » 2019 - Approbation de conventions types

RAPPORTEUR : J. MALESKI

J. MALESKI : « L'association « Tout l'monde dehors » devient « Fêtons l'été ». Cette année, les manifestations ont lieu du 21 juin au 1^{er} septembre. Là encore, de nombreuses manifestations dans le 3^{ème} arrondissement. Je vais me permettre d'en citer quelques-unes. Cela fera plaisir à Monsieur Pierre BERAT. Nous avons le Banquet républicain, où nous verrons la Compagnie Virevolte se produire, Place Charles de Gaulle. Cette manifestation aura lieu le 11 juillet, et comme chaque année, vous y êtes bien évidemment tous invités. Chariot de Thepsis nous proposera Shakespeare's Ghosts au Parc Kaplan, le 8 juillet. Nous aurons le Festival Quai du départ, Place Bahadourian, le 30 août. Nous aurons la Compagnie Tout Cour, Place Sainte-Anne, le 24 juillet. Nous aurons du spectacle baroque, à la Villa Monoyer. C'est la deuxième année que nous avons un partenariat avec la Villa Monoyer. Cela avait bien marché, l'année dernière. C'est un beau lieu, et nous faisons donc une nouvelle action cette année, le 19 juillet. Ensuite, nous aurons Odyssée, sur la Place Sainte-Anne, le 4 août, une manifestation originale de Pignon sur Rue, un jeu de piste cyclable, le 20 juillet, la Compagnie Lézards Dorés, sur la Place Guichard, le 27 août, et la Compagnie L'Envers et l'Endroit, au Parc Zénith et au Parc Sisley. Comme vous pouvez le voir, tous les quartiers du 3^{ème} arrondissement seront concernés par une manifestation durant l'été. La programmation s'échelonne sur tout l'été. En gros, quasiment toutes les semaines, il y aura une manifestation dans l'arrondissement, et dans tous les quartiers du 3^{ème} arrondissement. C'est ce que nous souhaitons tous voir mis en œuvre. C'est fait. C'est à peu près le cas chaque année, avec un succès important de Tout l'monde dehors. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Tout à fait. Des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25. 30332 - Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions types

RAPPORTEUR : J. MALESKI

J. MALESKI: « Bien évidemment, nous connaissons tous, Montchat en fête. Cette année, la manifestation aura lieu les 24 et 25 mai 2019. Le vendredi soir, nous aurons une soirée festive, dans le square de l'église, un flash-mob, un concours de danse, des concerts. Le samedi, en journée, il y aura des cours de zumba géants, il y aura un repas en commun, une déambulation dans le quartier, lors de la parade présentant des animaux fantastiques tirés des œuvres de Jules Verne. Ensuite, nous aurons une montée au flambeau et une animation aussi des commerçants partenaires. Bien évidemment, votons d'une seule main pour cette subvention. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Des remarques ? Des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26. 30382 - Illuminations 2018 attribution de subventions complémentaires pour un montant de 26 853 euros

RAPPORTEUR : J. MALESKI

J. MALESKI: « Il s'agit de la régularisation des subventions pour les associations de commerçants dans le cadre de la Fête des Lumières. Deux associations du 3^{ème} sont concernées, ce soir : ACCOURVIT et l'association des commerçants, artisans de Vilette-Paul Bert. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27. 30283 - Programmation financière 2019 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 92 250 euros

RAPPORTEURE : C. PANASSIER

C. PANASSIER : « Lucie BRIATTE est absente pour une raison tout à fait joyeuse mais elle nous manque beaucoup. Je la remplace ce soir, pour présenter la subvention de fonctionnement pour l'animation des jardins citoyens et partagés. C'est avec grand plaisir parce qu'on voit que dans notre arrondissement, comme dans les autres arrondissements de la ville, c'est une dynamique qui grandit vraiment, et de façon très sympathique, et qui marque tout l'intérêt des gens pour ces jardins partagés, au bénéfice des hommes et des femmes qui s'engagent, mais aussi au bénéfice de notre environnement. Je vous demande d'approuver ce rapport qui concerne :

- Jardins en Herbe à Montchat ;
- Les Défricheurs du Zénith ;
- L'association Voltaire.

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y-a-t-il des questions, des remarques ? Des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28. 30059 - Lyon 3e - Mise à disposition à l'euro symbolique par bail emphytéotique par Grand Lyon Habitat au profit de la Ville de Lyon d'un tènement immobilier sis 133 Cours Gambetta et 56 rue de l'abbé Boisard, en vue de l'aménagement d'un square - EI 03425 - n° inventaire 03425 T 001-01

RAPPORTEURE : C. PANASSIER

C. PANASSIER : « Je précise tout de suite que Roland JACQUET et moi-même ne prendront pas part au vote puisqu'il s'agit d'un cadeau de Grand Lyon Habitat à la Ville de Lyon d'une parcelle de terrain pour régulariser le tènement afin d'aménager le Jardin Boisard qui est bien attendu par les habitants. Nous avons travaillé en concertation pour l'aménagement de ce jardin où il y aura des plantations, de la rénovation des espaces prairies, des aires de jeux, des aires de rencontres, des circulations du nord au sud... Bref, c'est un projet bien attendu qui commencera quand cette délibération sera votée et

entérinée. Je vous demande donc vivement d'accepter ce don de Grand Lyon Habitat à la Ville de Lyon. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y-a-t-il des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER et R JACQUET ne prennent pas part au vote.

C. PANASSIER : « Merci pour les riverains de Boisard. »

29. 30386 - Lyon 3e - Acquisition par la Ville de Lyon d'une maison individuelle et de son terrain d'assiette, sis 219 rue Paul Bert, préemptés par la Métropole de Lyon en vue de l'extension du complexe sportif Patrick Lamy - EI 03438 - n° Inventaire 03438 A 001 et 03438 T 001-01 Opération 03438001 – Lancement de l'opération pour l'acquisition et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00004.

RAPPORTEURE : C. PANASSIER

C. PANASSIER : « Ce dernier rapport concerne l'acquisition d'un bien qui jouxte le gymnase Lamy. Le gymnase Lamy répond à beaucoup de clubs. Il est suroccupé, et il est dans un état qui ne fait pas notre fierté dans l'arrondissement. Nous sommes ravis de cette acquisition qui permettra, dans les années à venir, d'agrandir complètement cet espace sportif, à la fois sur cette nouvelle acquisition sur le parc, puis de requalifier l'existant qui en a grandement besoin. Je vous demande vraiment d'approuver ce rapport qui est intéressant pour la dynamique sportive de notre arrondissement et pour l'ensemble de nos clubs. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y-a-t-il des remarques ? »

P. BERAT : « Juste une question. Bien sûr que nous sommes favorables à ce projet, vu le manque d'équipements sportifs sur l'arrondissement. Le rapport en parle un peu, mais je voudrais savoir quelles sont les activités, *a priori*, bénéficieraient de cette extension. C'est pour quelles demandes sportives et quels types d'activités sportives seraient privilégiés dans l'extension ? »

C. PANASSIER : « Du ski nautique pour faire plaisir... ! Rien n'est défini, rien n'est figé pour le moment. On a un nombre de demandes assez important. Effectivement, ce sera un gymnase puis il y aura d'autres salles multi-activités. Pour le moment, on n'a pas encore fait tout le projet. Il y a plusieurs options possibles avec différents niveaux, etc. C'est à vocation sportive, avec gymnase et salles multifonctions. Voilà ce qui est défini aujourd'hui. Tout le monde est bien d'accord avec ce rapport ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Merci. Nous en avons terminé. Monsieur BERAT, je vais vous laisser la parole parce que vous nous avez transmis une question écrite, vendredi soir. »

II - Questions diverses

P. BERAT : « Merci Madame le Maire pour votre souplesse dans le cadre du respect du délai. C'est juste une question écrite, un peu une question d'actualité, sur le projet de métro Ligne E et la concertation qui se termine aujourd'hui. Je profite de la présence de la Présidente du SYTRAL dans cette instance pour en parler. Comme cela a été évoqué lundi dernier, à la réunion de restitution, une des conclusions, c'est que beaucoup de personnes demandent le prolongement de cette Ligne E jusqu'à la Part-Dieu. Du coup, ce qui était un projet qui pouvait concerner les territoires un peu lointains prend une actualité puisque le métro viendrait jusqu'ici. Ce n'est pas une surprise puisqu'en 2014, on avait fait des propositions sur ce sujet, dans notre programme, mais là n'est pas le propos. Comme apparemment, tant Monsieur KIMELFELD que Gérard COLLOMB ont eu l'air de dire que c'était assez logique et que Madame BOUZERDA a dit que le sujet allait être étudié, je voudrais attirer l'attention sur l'importance, à mon avis, d'ouvrir un peu le sujet puisque dans la concertation, deux options avaient été proposées aux gens : un terminus à Bellecour et un terminus à Hôtel de Ville, et qu'à partir du moment où on prolonge jusqu'à Part-Dieu, cela mérite de regarder aussi de nouveau l'option Perrache. Il faut quand même penser, dans ce cas-là, à la desserte depuis la Presqu'Île jusqu'à Part-Dieu. Ce qu'on constate, c'est que depuis l'Hôtel de Ville, le site propre du C3 a été fait, et donc,

on a investi dans ce site propre. La réponse n'est pas pleinement satisfaisante mais elle existe. Depuis Bellecour, la liaison vers Part-Dieu est quand même assez pratique. Par contre, depuis Perrache, elle est assez compliquée puisqu'au bas mot, il faut 35 minutes pour aller de Part-Dieu à Perrache-Confluence. Demain, ce seront les deux pôles majeurs de la Ville.

Vu cette conclusion et l'ouverture de la consultation, je voulais juste savoir si cette option Perrache allait être ouverte. J'avais compris qu'elle avait été écartée pour des motifs techniques mais je pense que puisque nous ne sommes plus sur un terminus mais sur un prolongement, cela mérite au moins de regarder les choses dans le cadre de l'étude. Du fait du prolongement, on commence à avoir un intérêt pour le 3^{ème}. Du coup, on est légitime pour en parler. »

C. PANASSIER : « Madame BOUZERDA, je vous laisse répondre. »

F. BOUZERDA : « Oui. Effectivement, la concertation se termine. La concertation avait comme objectif de tracer : Bellecour ou Hôtel de Ville. Dans le cadre de cette concertation, il s'est avéré qu'une personne sur 8, alors même que ce n'était pas soumis à la concertation, a spontanément indiqué qu'elle souhaitait voir se poursuivre la ligne jusqu'à Part-Dieu. Puis, il y avait quelques personnes qui évoquaient aussi une poursuite à l'ouest. On n'est donc pas sur une ligne Perrache-Part-Dieu puisque ce n'est pas l'objet de la concertation. Ce n'est même pas l'objet des études de construction. Par contre, dès avant, lors des études de faisabilité, il avait été étudié le fait de pouvoir éventuellement prolonger la ligne A, ce qui n'est pas du tout la même chose. Au regard des vrais sujets techniques – d'abord parce qu'on est sur un PEM Perrache qui est déjà lui-même en travaux – on aurait dû débrancher complètement la station Perrache et remonter jusqu'à Ampère a minima et neutraliser Perrache, tout au long des années de travaux.

De plus, on a une ligne structurante qui fait Confluence-Part-Dieu et qui s'appelle Le Tramway. Effectivement, il a été considéré, et les élus l'ont voté à l'unanimité. Ils ont voté que la concertation puisse concerner 2 scénarios parmi les 12, c'est-à-dire Alaï-Bellecour et Alaï-Hôtel de Ville. Dans le cadre de la concertation, ce sont ces tracés, avec aussi l'implantation des stations : Alaï-Libération-Ménival ou Constellation, avec une station Point du Jour, avec une alternative Saint-Irénée-Trion et une station à Bellecour. C'est la concertation. Elle a porté sur un certain nombre de sujets d'implantations. Mais la concertation sur laquelle on a été interrogés, c'est cette ligne-là : Alaï-Bellecour et Alaï-Hôtel de Ville, avec une poursuite envisagée sur Part-Dieu puisqu'on est sur des études complémentaires. Ce sont ces études complémentaires qui vont être proposées au Comité syndical du SYTRAL. Cela sera soumis à son vote lors du bilan de la concertation qui devra être adoptée également à ce moment-là. »

P. BERAT : « Juste une réaction rapide. Je ne suis pas complètement satisfait par la réponse. Vous nous dites que Perrache a été testé dans le cadre d'un prolongement de la Ligne A, mais techniquement, ce n'était pas possible. On ne parle plus de cela, on parle d'une nouvelle Ligne E et la question est de savoir où elle continuerait. On n'est plus dans le prolongement de la Ligne A, on est dans une nouvelle ligne qui va jusqu'à Presqu'île et qui continue jusque Part-Dieu. Je pense que c'est un scénario technique qui est différent, et qui n'a donc pas été testé.

Deuxièmement, en termes de grands projets, on parle quand même de 1,2 milliards d'euros. On est en train de dire qu'on ne s'arrête pas à Presqu'île, on continue jusqu'à Part-Dieu. Vous êtes en train de nous dire que malgré ce changement d'horizon et de cap, on ne réétudie pas les hypothèses, et donc on ne réétudie pas le passage de Presqu'île à Part-Dieu. Je trouve quand même qu'en termes de choix public, on est dans une aberration un peu forte parce qu'à partir du moment où on met 1,2 milliards d'euros sur la table, c'est quand même utile de se poser la question de savoir ce qui est le plus utile pour aller de Presqu'île à la Part-Dieu, quel que soit le tracé qu'on a défini en amont. »

F. BOUZERDA : « Monsieur BERAT, c'était l'objet de la concertation qui s'arrête aujourd'hui. Il vous appartient d'effectuer une contribution, comme tous ceux qui sont venus, pas uniquement lors de la réunion de clôture. Vous savez, cela a été une concertation exemplaire, plébiscitée. Je pense que désormais, dans les dossiers de transports – mais j'espère aussi dans tous les autres dossiers – on construira l'adhésion à un projet de cette manière, en effectuant beaucoup de pédagogie et en partageant ces éléments techniques. Vous auriez pu bénéficier de l'expertise du partage plutôt technique, dans ces rendez-vous d'acteurs, et cela vous aurait permis de comprendre comment s'est effectué le choix, comment s'est effectué la modélisation et de bénéficier de l'éclairage sur l'ensemble

des scénarios qui ont été présentés aux élus du SYTRAL, donc beaucoup de nos collègues, et qui ont fait l'objet, par eux-mêmes, notamment d'élus lyonnais de votre groupe, d'un vote à l'unanimité sur ces deux scénarios. On n'est donc pas simplement sur une nouvelle ligne Perrache-Presqu'île... Non, on est vraiment sur Alaï avec un certain nombre de stations définies : Bellecour ou Hôtel de Ville. La poursuite sur Part-Dieu fera l'objet d'une étude mais le tracé ne passe pas par Perrache, en tout cas, pas dans celui qui a été voté ni soumis à la concertation. On n'a d'ailleurs eu quasiment aucune contribution – ou très peu – qui suggérait Perrache, si ce n'est les anciens scénarii, mais vraiment très, très peu là-dessus. L'enjeu – je le dis souvent – c'était la connexion et le problème avec Perrache, c'est qu'on ne connecte qu'avec une seule ligne de métro qui est la Ligne A, alors que quand on passe par Bellecour, ce qui est plébiscité, c'est la connexion avec la Ligne D et la Ligne A, ce qui permet d'aller partout et d'être beaucoup plus attractif. C'est aussi un peu le sens de la poursuite vers Part-Dieu. Cela permet de drainer encore plus de monde puisque l'enjeu est d'être le mieux connecté. C'est aussi le succès du réseau quand il est maillé comme le nôtre, avec plusieurs lignes de tramway.

Par contre, je vous rappelle que le tramway sera doublé puisqu'on va poursuivre le tramway jusqu'à Montrochet. On aura deux lignes de tramway, on sera sur un bon cadencement, à 2 minutes-2 minutes 50. Cela devrait vous réjouir et vous pourrez aller de Part-Dieu au Conseil Régional, à la Confluence, et vous verrez que vous ne mettrez pas beaucoup de temps, Monsieur BERAT. »

Inaudible

F. BOUZERDA : « De Part-Dieu à Confluence, vous ne mettez pas 35 minutes, Monsieur BERAT. On refera le trajet ensemble, et je vous garantis que vous allez mettre 20 minutes. »

C. PANASSIER : « J'ai l'impression qu'on met moins, mais bon.

Pour terminer ce Conseil, des petits rendez-vous, des questions d'agenda. D'abord, le 8 mai, à 11 heures, à Monchat, la commémoration. Le 9 mai, Claudine, il se passe quelque chose avec les écoles ? »

C. RICHNER : « Merci Madame le Maire. Jeudi 9 mai 2019, jour des « Chemins de la mémoire » pour les élèves de CM2 de Lyon et de quelques communes invitées.

Cet événement a lieu chaque année, il est organisé par l'USEP de la Région Rhône-Alpes et du département du Rhône.

Cette année, le thème porte sur l'Europe, à l'épreuve des deux guerres. La journée commence par une réception officielle à 9h30 dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville. Les classes représentent tous les pays de l'Union européenne grâce à un drapeau. Ce rassemblement se poursuit ensuite dans différents lieux. Dans le 3^{ème} arrondissement, les enfants se rendent au Parc Bazin. On allie la randonnée, l'histoire et la construction citoyenne de tous nos élèves. Ils travaillent sur des affiches, sur des questionnaires... Je suis toujours très admirative de l'organisation de cette journée »

C. PANASSIER : « C'est effectivement une belle opération. Le 16 mai, qu'est-ce qui se passe, Amandine ? »

A. BARRIOZ-PLANCHE : « En fait, c'est du 13 au 19 mai. C'est la semaine des gestes qui sauvent. Je mets l'accent – si je puis dire – sur la journée du samedi 18 mai puisque, ce n'est pas dans le 3^{ème} mais c'est Place Bellecour, en face – nous aurons un Village associatif avec des professionnels de la santé, de l'armée, etc. sur tout ce qui concerne la prévention santé, notamment la cardio-vasculaire et également sur les gestes qui sauvent. Je mets un point particulier, sur notre arrondissement, sur la caserne de mes chers amis les pompiers Pierre Corneille, puisque nous organisons des sessions par tranche de deux heures de formation aux gestes qui sauvent. Pour y participer, il faut vous inscrire sur Lyon.fr. C'est à partir de l'âge de 10 ans. Je fais une annonce personnelle : le samedi 15 juin, nous aurons la marche des fiertés, à Lyon, départ 14 heures, Bellecour. Merci. »

C. PANASSIER : « Le 16 mai, à 19 heures, on a l'inauguration de la Place Rouget-de-L'Isle. Le 18 mai, on a l'opération « Zéro déchets » des Conseils de quartiers. On en a parlé. Le 24 mai, c'est la journée à laquelle vous a invités Roland. Le 26 mai, ce sont bien sûr les élections européennes. Nous sommes tous mobilisés pour tenir des bureaux de vote. Puis, le 4 juin, que se passe-t-il, Maud ? »

M. ROY : « Merci Madame le Maire. Le 4 juin, c'est la commémoration de la bataille de Bir-Hakeim dans le square Bir-Hakeim. C'est une victoire extrêmement importante pour les Forces Alliées contre

le 3^{ème} Reich. Nous avons l'immense honneur d'avoir un square de ce nom. C'est le 4 juin, à 11 heures. »

C. PANASSIER : « Sur la Place Bir-Hakeim. Le 2 juin, Pierre HEMON, il y a la Convergence vélo. »

P. HEMON : « Oui. Cela part du 3^{ème} arrondissement. Vous y serez, Madame le Maire, avec Laurent PEISER qui fera le rôle d'animateur. »

L. PEISER : « Le départ est à 10 heures, au Parc Bazin. »

C. PANASSIER : « Notre prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 17 juin. Il sera précédé d'un CICA. Je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente soirée. »

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 20h55.